

Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 01.41.24.80.54 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex

Validation de l'année de stage

Très vite après le retour des vacances d'hiver auront lieu les premières inspections de titularisation. Le Rectorat annonce que tou-te-s les stagiaires seront inspecté-e-s, mais ce ne sera pas forcément le cas, notamment dans les disciplines « en tension », où le nombre de stagiaires est important. Alors qu'on avait annoncé aux stagiaires d'anglais en début d'année que seul-e-s les collègues « rencontrant des difficultés » (d'ailleurs, qui ne rencontre aucune difficulté en début de carrière ?) seraient inspecté-e-s, on apprend finalement que tou-te-s seront inspecté-e-s et que de nouveaux travaux sont attendus. Ceci est symbolique de l'improvisation dans laquelle se met en place la réforme de la formation des enseignant-e-s et CPE, les stagiaires étant régulièrement soumis-e-s à des informations contradictoires ou de dernière minute...

Différents avis sont pris en compte pour la titularisation : le rapport du chef d'établissement ; le rapport de l'inspecteur (ou de l'inspecteur général pour les agrégés) se fondant sur sa visite et sur le rapport du tuteur ; et enfin l'avis de la Directrice de l'ESPE pour les lauréat-e-s des concours renouvelés. Pour ce dernier avis, il faut alimenter un portfolio constitué de cinq écrits permettant d'apprécier les cinq domaines de compétences. Trois de ces travaux doivent obligatoirement relever du tronc commun, d'une analyse de visite et d'une analyse d'évaluation. Les différents rapports sont transmis à la mi-mai au jury académique qui établit la liste des stagiaires titularisé-e-s et la liste des stagiaires qui seront convoqué-e-s à un entretien professionnel pour statuer sur leur titularisation.

Comme chaque année, les difficultés sont nombreuses, tant vos conditions de travail sont rudes. La charge de travail des stagiaires inscrit-e-s en M2 est très lourde. Pour les lauréat-e-s de la session renouvelée, les attentes concernant les travaux à rendre pour le portfolio sont parfois floues. De plus, la position de subordination du stagiaire au tuteur peut entraîner des conflits importants. Dans toutes les situations, mieux vaut nous contacter en amont, car le jury est souverain et il faut que nous puissions intervenir pour vous conseiller dans le cas (peu probable) où vous seriez convoqué-e devant lui. C'est la raison pour laquelle nous demandons une audience afin d'obtenir une clarification et une plus grande transparence des modalités d'évaluation qui permette une plus grande équité entre stagiaires, en absence d'un cadrage national que nous exigeons depuis plusieurs mois.

L'inspection

Vous devriez recevoir un courrier en amont. N'oubliez pas les documents à présenter.

Le jour de l'inspection, évitez d'innover par rapport à vos cours habituels, montrez que vous vous êtes fixé des objectifs et que vous avez réfléchi aux moyens à mettre en œuvre dans la classe pour les atteindre. Montrez que vous vous posez des questions, que vous avez un regard critique et du recul sur vos activités et que vous êtes capable de justifier vos choix d'un point de vue pédagogique.



Assemblée générale des professeurs stagiaires d'anglais

LE JEUDI 12 FÉVRIER

À MIDI DANS L'AMPHI DE TORCY

Nous ferons le point ensemble sur les modalités d'évaluation de l'année de stage

Une question ? Contactez-nous !

à l'adresse mail stagiaires@creteil.snes.edu

OU AU 06.95.47.01.40

MAUD COUTANT,
ROMAIN GENTNER,
GRÉGORY BEKHTARI,
PIERRE CLAUSTRÉ,
militants du secteur Entrée dans le Métier du SNES Créteil

Note administrative : Mode d'emploi pour les stagiaires

A la fin du mois de mars au plus tard, vous allez être noté-e-s par votre chef d'établissement, comme tous vos collègues enseignant-e-s titulaires. Cette note est importante, car elle s'ajoute à votre note pédagogique pour décider au final de votre rythme d'avancement d'échelon, plus ou moins rapide (du grand choix à l'ancienneté). Pour les CPE, il s'agira de votre unique note, puisque vous n'avez pas de note pédagogique.

Calendrier indicatif (la circulaire rectorale devrait être publiée mi-février) :

- ouverture de la campagne : mardi 3 mars
- fermeture de la campagne : mercredi 31 mars
- retour des notices : vendredi 17 avril
- transmission des demandes de révision de notation : 5 juin

Cette « note administrative » en question est une évaluation chiffrée (sur 40 ou sur 20 pour les CPE), fondée sur une appréciation littérale ainsi que trois pavés (allant de TB à Passable) appréciant votre travail selon trois critères : Ponctualité/Assiduité, Activité/Efficacité et Autorité/Rayonnement. Pour tout pavé non évalué « TB », vous pouvez demander des explications à votre chef d'établissement. Attention : pour le pavé Ponctualité/assiduité, le chef est tenu de joindre un rapport circonstancié de vos retards et absences injustifiées s'il n'est pas évalué à « TB ».

La proposition chiffrée du chef d'établissement est encadrée de façon stricte par des grilles de référence correspondant à chaque échelon et à chaque corps. Vous devez donc être vigilant-e-s et vérifier non seulement que la note sur 40 est en cohérence avec l'appréciation et les pavés, mais aussi qu'elle respecte bien les grilles de référence.

En ce qui vous concerne (2ème ou 3ème échelon sauf en cas de reclassement), votre note doit se situer entre 30 et 35 si vous êtes certifié-e, entre 32,2 et 36 si vous êtes agrégé-e, entre 16,6 et 18,6 pour les CPE. Pour ces derniers, le chef doit établir votre première note. Elle doit se situer autour de la note médiane (17,6 pour l'échelon 3). Pour les certifié-e-s et les agrégé-e-s, vous partez d'une note provisoire (que vous avez depuis septembre), à savoir 33,3 pour un certifié-e, 34,1 pour un agrégé-e. Le chef d'établissement doit donc procéder à l'augmentation de cette note. L'augmentation usuelle est de 0,5 point pour toute note inférieure à 39. Il n'y a aucune raison que vous ne bénéficiiez pas de cette augmentation standard. Si telle est votre situation, essayez d'abord d'obtenir des explications auprès de votre chef d'établissement et de faire remonter votre note. N'hésitez pas à vous faire accompagner par un collègue du SNES prêt à vous soutenir devant lui. Si cela s'avère infructueux, vous devez néanmoins signer la proposition de note (c'est obligatoire et signifie seulement que vous en avez pris connaissance) et demander qu'elle soit transmise à Madame la Rectrice accompagnée d'une lettre de contestation argumentée. La contestation de note n'a rien d'exceptionnel : chaque année, une commission académique réunit les représentants de l'administration et ceux des syndicats pour statuer sur un nombre non négligeable de contestations. Et chaque année, les commissaires paritaires du SNES-FSU parviennent à faire remonter des notes trop basses pour des raisons injustifiées.

Que vous ayez besoin de poser des questions ou de soutien, faites appel au SNES sans hésiter !

Mutations intra-académiques : n'hésitez pas à nous contacter !

Comme chaque année, les commissaires paritaires du SNES Créteil, élus lors des dernières élections professionnelles, proposent aux collègues syndiqué-e-s et aux stagiaires des rendez-vous téléphoniques pour les conseiller sur la stratégie à adopter pour formuler au mieux leurs vœux. Pour obtenir ce rendez-vous, envoyez un mail à l'adresse suivante en précisant trois créneaux entre 10h et 17h du lundi au vendredi :

mutations@creteil.snes.edu

Nous consacrerons également la fin de l'après-midi du stage du 16 mars (voir page suivante) à cette question, n'hésitez pas à vous inscrire ! Nous viendrons également sur les lieux de formation.

Nous commencerons les rendez-vous lorsque le serveur sera ouvert. Nous aurons alors connaissance de la nouvelle circulaire rectorale fixant les règles du mouvement. Le serveur du rectorat de Créteil sera ouvert du 17 au 31 mars. N'hésitez pas à nous contacter !

Le SNES ne vit que par les cotisations de ses adhérents.

Cliquez ici pour télécharger un bulletin d'adhésion :

<http://www.creteil.snes.edu/administration-du-site/adherer.html>

« STAGE : POUR RÉUSSIR SON ENTRÉE DANS LE MÉTIER »

Lundi 16 mars 2015

(9h30 – 16h30)

dans les locaux du SNES Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil

PROGRAMME

Tout ce qu'il faut savoir pour bien finir votre année de stage

Inspection, notation administrative, titularisation, modalités d'évaluation à l'ESPE : où en est-on aujourd'hui ? Nous essayerons de vous donner des éléments pour aborder sereinement les différentes étapes de votre parcours professionnel.

Qu'est-ce que je fais dans ma classe ?

Nous aurons la chance d'accueillir **Stéphane Bonnéry, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université Paris VIII**, qui nous présentera son nouvel ouvrage **Supports pédagogiques et inégalités scolaires**. Ses études des manuels scolaires et des dispositifs pédagogiques nous permettront de mieux comprendre les difficultés que peuvent rencontrer nos élèves.

Réunion sur les mutations intra-académiques à partir de 16h00

Du 17 au 31 mars, vous aurez à participer au mouvement intra-académique. Les élu-e-s du SNES-FSU, qui occupent une large majorité des sièges des Commissions Paritaires, et exercent à ce titre un droit de regard sur les opérations de mutations, vous délivrent une information fiable et circonstanciée, pour vous permettre d'aborder cette étape importante de la manière la plus judicieuse. Des rendez-vous individuels pourront être proposés.

Notez-le tout de suite sur votre agenda et déposez, au plus tard, avant les vacances de février votre demande de congé à la Rectrice (modèle ci-dessous) au secrétariat de votre établissement. **Vous avez droit à ce congé !** La participation aux stages syndicaux est un droit (12 journées par an). Il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence, sous forme manuscrite, au secrétariat de votre établissement, un mois à l'avance.

Merci de vous inscrire par mail : stagiaires@creteil.snes.edu

Modèle d'autorisation d'absence

*Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement
à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil
S/C de M./Mme le proviseur ou principal du collège ou du lycée*

*Madame la Rectrice,
Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le 16 mars 2015 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).*

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date, signature



Élections au conseil d'école de l'ESPE Créteil

11 mars 2015



Votez pour la liste des usagers présentée par la FSU et l'UNEF !

La mise en place de l'ESPE de Créteil a été plus que chaotique, engendrant beaucoup de difficultés pour les étudiants et les fonctionnaires stagiaires. Alors que ses usagers sont appelé-e-s à élire leurs représentants au conseil d'école, les syndicats enseignants de la FSU (SNEP, SNES, SNUEP, SNUIPP) et de l'UNEF ont décidé de joindre leurs forces pour que vraiment renaisse, dans notre académie, une formation des enseignant-e-s digne de ce nom.

Ce conseil doit être le lieu d'expression démocratique des salarié-e-s et des usager-e-s

C'est ce conseil qui est décisionnaire sur une série de questions centrales dans la vie des centres de formation des enseignants :

- le conseil d'école est le lieu d'adoption des règles relatives aux examens ainsi que des modalités de contrôle des connaissances ;
- il adopte le budget ;
- il émet un avis sur la répartition des emplois ainsi que sur les recrutements.

Qui est concerné-e ?

Le conseil d'école de l'ESPE est composé de 30 membres maximum et seulement 4 représentants des usagers c'est-à-dire de tous les étudiants, les fonctionnaires stagiaires et les personnels en formation continue qui suivent des formations au sein des ESPE.

Nos candidat-e-s pour représenter les étudiant-e-s, les fonctionnaires stagiaires et les personnels en formation continue au conseil d'école de l'ESPE Créteil :

- Camille CLIMENT, professeur des écoles stagiaire, ESPE Livry-Gargan, SNUipp-FSU 93
- Pierre TALHOUARN, professeur stagiaire certifié d'histoire-géographie-éducation civique, ESPE Torcy, SNES-FSU
- Stéphane VASSEUR, M1 MEEF CAPES physique-chimie, site de Saint-Denis, UNEF
- Jérôme LE PECULIER, professeur des écoles stagiaire, ESPE Melun, SNUipp-FSU 77

Pour un service public d'éducation de qualité

Ensemble, nous luttons pour un service public d'éducation de qualité, se donnant l'objectif et les moyens de la réussite de tous. Nous prôtons un syndicalisme de lutte et de proposition pour la transformation de l'école et de la société, pour plus de justice, d'égalité et de solidarité.

Ensemble, pour une réelle formation des enseignant-e-s !

La défense des personnels d'éducation en formation n'est pas seulement une question catégorielle mais bien un projet de société. La formation doit être cadrée par la loi et être la même sur l'ensemble du territoire.

Nous nous opposons à une entrée dans le métier par la précarité, comme avec les EAP. La résorption de la précarité et des procédures de titularisation de tous les personnels en exercice, enseignants ou non, sont urgentes !

Les enseignants en formation ne doivent pas être considérés comme des moyens d'enseignement mais comme des personnels en formation. Le temps de présence des stagiaires devant les élèves ne doit pas excéder un tiers de l'obligation réglementaire de service. Il serait inacceptable que l'année prochaine, les lauréats des concours 2015 soient affectés à temps plein devant élèves sous prétexte qu'ils sont titulaires du M2 MEEF ! Pour un accès démocratique aux métiers de l'éducation, les études doivent être financées pour les étudiants par un vrai pré-recrutement. Nous nous opposons au M1 en alternance annoncé pour la Seine-Saint-Denis, formation au rabais pour les étudiants de ce département.

L'ESPE doit avoir les moyens de fonctionner avec des budgets et des postes fléchés, dont la pérennité soit assurée. La démocratie au sein de l'ESPE doit être garantie et l'expression des personnels et des usagers entendue.

En urgence, nous revendiquons :

- l'augmentation des moyens humains et budgétaires dans toutes les ESPE, financés par le Ministère de l'Éducation Nationale, avec un cadrage national ;
- des parcours véritablement adaptés à tous les étudiants, permettant de préparer les concours dans de bonnes conditions ;
- des droits d'inscriptions ne dépassant pas ceux du master ;
- la mise en place de pré-recrutements permettant aux étudiants de milieux populaires d'accéder aux concours de professeurs des écoles, de professeurs des collèges et lycées ;
- l'amélioration des maquettes de master. Cette année, l'évaluation du M2 doit être allégée pour les stagiaires en M2, qui sont à mi-temps devant élèves ;
- la prise en charge par le rectorat des frais d'inscription pour les M2 stagiaires ;
- le rétablissement de l'aide spécifique aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement ;
- l'affectation des M2 au plus près de leur lieu de formation ;
- un allègement du temps de service à un tiers pour les stagiaires afin de pouvoir suivre une formation au métier ;
- le renforcement des équipes pluri-catégorielles de formateurs ;
- le maintien des sites départementaux.

Ensemble, pour une formation des enseignants de qualité, pour un projet d'école émancipatrice !

Le 11 mars, votez pour la liste présentée par la FSU et l'UNEF !

